

## UN BESOIN DE FORMATION !

Ce jour s'est tenue une CAPC pour les recours portant sur les évaluations des CREP 2018, 2019 et 2020.

Pour la CGT, la formation des notateurs à cet exercice est un élément fondamental au bon déroulé du processus. En effet, il n'est plus concevable désormais, compte tenu de la prédominance des évaluations dans les promotions et les mutations, que des notateurs se limitent au mieux à des appréciations factuelles et au pire, fassent de cet entretien, une occasion de « régler son compte » à un agent.

Le temps de l'entretien d'évaluation doit être un temps d'échange privilégié entre le notateur et l'agent.

L'administration semble partager notre point de vue, puisque le président nous a annoncé qu'un cycle de formation à destination de tous les N+1 avait débuté et **qu'il entendait rendre cette formation obligatoire.**

## PAS DE DISCRIMINATION...

Nous avons également rappelé l'interdiction formelle des discriminations en tout genre.

De la même façon, nous avons condamné la pratique qui consiste à individualiser les objectifs au regard des indicateurs de performance.

Le Président a également abondé dans notre sens et a corrigé tous les CREP qui comportaient ce genre de critères d'évaluation.

Il a également été précisé que l'avis préalable d'entretien (APE) n'était, s'il était besoin de préciser, qu'un avis, et qu'à ce titre, il n'appartenait pas au notateur de le reprendre en totalité.

Les représentantes du SNAD CGT pour la catégorie B  
Magali GROUSSOT et Anne AZOULAY-FRAVEL

